



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Pensions des invalides

Question écrite n° 2616

#### Texte de la question

M Pierre Mehaignerie attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, sur la nécessité d'instaurer une commission de la pathologie de la déportation du travail. Il lui signale qu'une telle commission permettrait de mettre en évidence la gravité des séquelles inhérentes aux conditions de vie et aux services subis par les victimes de la déportation du travail.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : les anciens astreints au service du travail obligatoire en Allemagne (STO) souhaitent que soit prise en compte une éventuelle pathologie spécifique liée au STO. À l'issue d'une table ronde qui s'est réunie le 28 février 1986, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre avait proposé aux représentants de la Fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis de mettre à la disposition du professeur Delorme, de Bordeaux, les dossiers de pension des ressortissants PCT appartenant aux directions interdépartementales de Bordeaux, Limoges et Toulouse, pour lui permettre d'effectuer une enquête objective sur une certaine pathologie dont un rapport déposé fin 1978 s'était fait l'écho. La fédération précitée n'a jamais mis à profit la possibilité qui lui avait été offerte. Enfin, un mémoire sur ce sujet, que devait soutenir un étudiant de la faculté de médecine de Bordeaux en 1986-1987, n'a jamais été adressé à la direction des pensions, de la réinsertion sociale et des statuts. Il résulte de cela que les conditions de création d'une commission médicale ne sont pas réunies à ce jour, aucun fait nouveau n'étant apparu depuis la réunion du 28 février 1986. La pathologie du STO apparaît donc comme une virtualité qu'aucun élément objectif d'appréciation ne conforte jusqu'à présent.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mehaignerie Pierre](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2616

**Rubrique :** Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2546